

INDEX du Dix-septieme Volume.

Juges.

où les Juges se portent Candidats, 167. Motion pour en remettre la considération, 169. Négative et un Comité nommé, *ibid.* Le Comité fait rapport, 271. Motions de censure contre le Comité, lorsque le rapport a été reçu, négatives, 273, 275. Une autre motion pour s'enquérir si le Comité a outrepassé les bornes de sa référence, proposée et amendée, 277. Le rapport doit être considéré dans un Comité de toute la Chambre, 279. Instructions au Comité, *ibid.* Motion pour résoudre que le Président du Comité Spécial n'a point lu son rapport en le délivrant, 283. Bill pour rendre les Juges inhabiles à être élus, ou à siéger ou voter dans la Chambre d'Assemblée, lu pour la première fois, 281.

Justice, appropriation des argens pour défrayer les dépenses de l'administrer. Voyez *Appendix*, No. 13.

K.—

LARCIN, *Petit*. Bill pour punir plus efficacement les personnes qui en sont convaincues, reçu du Conseil Législatif et lu pour la première fois, 195. Pour les procédés ultérieurs sur le Bill, voyez *Bills envoyés du Conseil Législatif*.

Lectures dans la Chambre des entrées dans les Journaux, ordonnées sur motion, 79, 201.

Législature Provinciale. Elle s'assemble, 21. Montant des déboursés pour les salaires des ses Officiers et dépenses contingentes, voyez *Appendix*, Nos 13 et 16. Elle est prorogée, 309.

Licences. pour détailler des liqueurs fortes, droits reçus sur icelles en vertu des 14e et 35e Geo. III. Voyez *Appendix*, Nos. 2 et 4. Des Colporteurs et Porte-cassettes, voyez *Appendix*, No. 4. Sur les Billards, voyez *Appendix*, No. 6.

Liqueurs fortes. Voyez *Droits*. *Liqueurs*.